

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NOVACYT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information figurant en annexe sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus pesant sur la continuité d'exploitation ;
- les notes 2.4 « Immobilisations financières » et 2.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation d'une part et expose le contexte et les modalités selon lesquels des tests de valeur sont mis en œuvre d'autre part. Nous avons examiné la mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables de votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Comme indiqué dans la note « Recours à des estimations », les estimations comptables reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les montants qui figureront dans les futurs états financiers étant susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Laurent HALFON

Bilan actif

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 510 707	439 463	1 071 244	1 083 659
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 050	3 050		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 105 494	688 879	416 615	211 803
Autres immobilisations corporelles	134 018	65 483	68 536	90 630
Immob. en cours / Avances & acomptes	348 339	348 339		78 700
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 144 086	9 786 000	10 358 086	20 073 561
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	421 723	1 153	420 570	97 275
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 667 417	11 332 367	12 335 050	21 635 629
Stocks				
Matières premières et autres approv.	55 303		55 303	39 305
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	360 819		360 819	232 858
Créances				
Clients et comptes rattachés	377 725		377 725	210 025
Fournisseurs débiteurs	43 601		43 601	3 736
Personnel	6 504		6 504	700
Etat, Impôts sur les bénéfices	151 777		151 777	197 045
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	144 848		144 848	327 749
Autres créances	3 709 152		3 709 152	725 943
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 163 507		1 163 507	9 600
Disponibilités	127 170		127 170	1 382 764
Charges constatées d'avance	178 667		178 667	22 891
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 319 073		6 319 073	3 152 613
Charges à répartir sur plusieurs exercices	135 709		135 709	
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	61		61	
COMPTES DE REGULARISATION	135 770		135 770	
TOTAL ACTIF	30 122 260	11 332 367	18 789 893	24 788 242

Bilan passif

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	479 281	418 048
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	32 381 553	28 183 739
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 050 488	-4 285 283
Résultat de l'exercice	-12 755 279	-1 765 205
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 055 067	22 551 299
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	66 061	96 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 061	96 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 532 021	65 247
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 532 021	65 247
Emprunts et dettes financières diverses	528	178
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	35	62 535
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	907 071	1 598 270
<i>Personnel</i>	46 715	78 778
<i>Organismes sociaux</i>	157 638	128 500
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	43	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	16 710	11 421
Dettes fiscales et sociales	221 106	218 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		188 685
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	6 250	7 329
TOTAL DETTES	4 667 010	2 140 943
Ecart de conversion - Passif	1 754	
TOTAL PASSIF	18 789 893	24 788 242

COMPTE DE RESULTAT

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	190 774	15,40	182 386	18,12
Production vendue	1 048 179	84,60	823 960	81,88
Production stockée				
Subventions d'exploitation			2 242	0,22
Autres produits	14 019	1,13	43 205	4,29
Total	<u>1 252 972</u>	<u>101,13</u>	<u>1 051 793</u>	<u>104,52</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	300 652	24,27	144 693	14,38
Variation de stock (m/ses)	-164 722	-13,30	4 225	0,42
Achats de m.p & aut.approv.	451 776	36,46	439 972	43,72
Variation de stock (m.p.)	-15 998	-1,29	-28 807	-2,86
Autres achats & charges externes	2 234 913	180,39	1 134 016	112,69
Total	<u>2 806 621</u>	<u>226,53</u>	<u>1 694 100</u>	<u>168,34</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 553 649	-125,40	-642 307	-63,83
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	29 955	2,42	24 768	2,46
Salaires et Traitements	810 122	65,39	640 880	63,68
Charges sociales	335 553	27,08	270 424	26,87
Amortissements et provisions	228 940	18,48	161 762	16,07
Autres charges	595	0,05	557	0,06
Total	<u>1 405 164</u>	<u>113,42</u>	<u>1 098 391</u>	<u>109,15</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 958 813	-238,82	-1 740 699	-172,97
Produits financiers	105 584	8,52	2 013	0,20
Charges financières	10 097 384	814,99	127 927	12,71
Résultat financier	<u>-9 991 800</u>	<u>-806,47</u>	<u>-125 914</u>	<u>-12,51</u>
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-12 950 613	NS	-1 866 613	-185,48
Produits exceptionnels	69 714	5,63	31 536	3,13
Charges exceptionnelles	22 648	1,83	100 331	9,97
Résultat exceptionnel	<u>47 066</u>	<u>3,80</u>	<u>-68 795</u>	<u>-6,84</u>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-148 268	-11,97	-170 203	-16,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12 755 279	NS	-1 765 205	-175,41

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les exercices 2014 et 2015 ont une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2015 dégagent une perte de 12 755 279 €. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 avril 2016.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros.

EVENEMENTS MARQUANTS

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

L'exercice 2015 est marqué par l'acquisition le 19 janvier 2015 des parts de la société holding Novacyt Asia Ltd située à Hong Kong, qui a créé le 29 mai 2015 une filiale en Chine, la société Novacyt China. Ces deux structures sont destinées au développement des ventes sur le continent asiatique.

- Nouveaux financements :

Afin de financer la recherche et le développement du groupe, la Société a émis le 15 juillet 2015 un emprunt obligataire de 3 500 000 € souscrit par KREOS Capital IV (UK) Limited. L'emprunt est prévu sur une durée de 3 ans avec un premier remboursement du capital est au 1^{er} février 2016.

Le groupe a également mis en place fin juillet 2015 un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 5m€ sur 3 ans dans le cadre d'un placement privé qui a été souscrit par le fonds YA Global Master SPV Ltd. Les fonds sont libérés par tranche de 250k€ correspondant à un bon d'émission et donnant lieu à la souscription de 25 OCABSA. Le groupe a exercé 1 bon le 31 juillet 2015. Au 31 décembre 2015, la totalité des 25 OCABSA correspondantes ont été converties.

- Augmentations de capital :

Six augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2015.

Une première augmentation de capital d'un montant nominal de 27 333,33 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 10 avril 2015, pour une augmentation de capital de 2 050 000 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 410 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de 5 € par action, prime d'émission incluse.

Une deuxième augmentation de capital, d'un montant nominal de 2 133,33 €, a été décidée le 13 avril 2015. Elle se traduit par l'émission de 32 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de 5 € par action (prime d'émission incluse). L'augmentation de capital d'un montant de 160 000 € (prime incluse), a été réalisée par compensation de créances.

Une troisième augmentation de capital d'un montant nominal de 26 633,33 €, en date du 20 juillet 2015, est intervenue par émission de 399 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro par action au prix moyen de 5 €, entièrement libérées lors de la souscription. Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 1 997 500 €.

Une quatrième augmentation de capital d'un montant nominal de 835,13 €, en date de 26 août 2015, a été réalisée par émission de 12 527 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de souscription de 4,00 € par action (prime d'émission incluse). Les actions ont été entièrement libérées lors de la conversion de la créance obligataire YORKVILLE pour un montant global de 50.108 €.

Une cinquième augmentation de capital d'un montant nominal de 3 144,67 € est intervenue en date de 6 octobre 2015, par émission de 47 170 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de souscription de 3,19 € par action (prime d'émission incluse). Les actions nouvelles ont été entièrement libérées lors de la conversion de la créance obligataire YORKVILLE pour un montant global de 150 598,09 €.

Une sixième augmentation de capital d'un montant nominal de 1 152,87 € est intervenue en date du 1^{er} décembre 2015, par émission de 17 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro par action au prix moyen de 2,91 €. Les actions nouvelles ont été entièrement libérées lors de la conversion de la créance obligataire YORKVILLE pour un montant global de 50 341,67 €.

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société est de 479 280,87 € divisé en 7 189 213 actions d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro.

- Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2015 a été comptabilisé sur la ligne impôts sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 148 268 €.

- Brevets :

Un contrat de cession de six brevets au profit de la Société Novacyt a été signé le 27 avril 2012 avec la Société MACLIP, détenue par M. Eric PELTIER, ancien Président Directeur Général de Novacyt. En contrepartie de la cession de ces six brevets, ce contrat prévoit le règlement à MACLIP d'un montant de 360 000 € HT en deux temps :

- 120 000 € HT le jour de la signature du contrat de cession (en date du 18 juillet 2012, la Société MACLIP a accepté d'accorder à Novacyt sur ce montant un crédit-vendeur qui ne produira pas d'intérêt avec échéance au 31 décembre 2012),
- et 240 000 € HT au plus tard le 26 avril 2014.

Cette dette a été intégralement soldée au cours de l'exercice ainsi que les intérêts afférents pour un montant de 11 300 euros.

- Projet de développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique :

Novacyt est une société de diagnostic dans le domaine de la cytologie et plus particulièrement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, le projet de l'entreprise était de développer une solution entièrement automatisée de cytologie de nouvelle génération. Cette solution devait être essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons cellulaires pour déposer les cellules sur une lame d'analyse, complétée par une gamme d'automates d'aide au diagnostic cytologique, destinée à aider dans la détection des cellules anormales le médecin qui analyse les lames d'étalement cellulaire.

Ces automates doivent intégrer un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique. Ce module software est au cœur du savoir-faire et de la stratégie de Novacyt. Ce projet est développé par la société pour faire face aux concurrents qui proposent ce type de solution d'aide à la lecture et permet à la société de se positionner sur le marché de la cytologie numérique.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par le fait qu'il est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors que les revenus récurrents ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.

- Sur la base de la trésorerie disponible au 31 décembre 2015 et des prévisions de trésorerie, le groupe dispose des moyens nécessaires pour honorer ses échéances jusqu'en septembre 2016.

En effet, les prévisions de trésorerie réalisées au niveau du groupe font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie au 31 décembre 2015 s'établit à 1,7 m€,
- Une augmentation de capital de 4 m€ a été souscrite au premier trimestre 2016,
- Un nouvel emprunt KREOS conditionné à l'acquisition de la société Primer Design a été souscrit au premier trimestre 2016 à hauteur de 3 m€,
- La société a obtenu 0,75 m€ complémentaires de financement obligataire convertible Yorkville au cours du premier trimestre 2016.

Sur cette base, la société considère que la continuité d'exploitation devrait être assurée jusqu'en septembre 2016.

Des négociations sont actuellement en cours avec des tiers afin de trouver de nouvelles sources de financement qui permettraient au groupe de faire face à ses obligations au-delà du mois de septembre 2016.

Aucun accord n'a été conclu et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que ces discussions aboutiront à un accord définitif.

Dans l'hypothèse où ces discussions ne trouveraient pas à se concrétiser, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait être remis en cause.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Informations générales complémentaires :

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels, corporels, financiers, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

2. Principes comptables appliqués

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets créés en interne. Ces derniers ont été comptabilisés selon les règles suivantes :

- phase de recherche : charges d'exploitation,
- phase de développement (y compris frais de dépôt) : la société a opté pour la méthode préférentielle, c'est à dire leur comptabilisation à l'actif du bilan dans la mesure où ces brevets constituent une source régulière de profits et sont dotés d'une pérennité suffisante.

Chaque brevet a été comptabilisé pour sa valeur correspondant aux coûts engagés au cours de la période de développement. Ces coûts comprennent les honoraires du cabinet de conseil en propriété industrielle.

Le fait générateur de l'amortissement est la date de mise en service, c'est à dire à la date de dépôt du brevet. Ces brevets sont amortis sur 20 ans, selon le mode linéaire. Toutefois, les coûts engagés postérieurement au dépôt du brevet sont amortis sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la protection juridique du brevet auxquels ils se rattachent.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

▪ Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 et 6 ans
▪ Installations générales, aménagements	Linéaire	5 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	5 ans
▪ Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	2 et 3 ans

2.3. Immobilisations en cours

En application de la méthode préférentielle, NOVACYT a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- Le projet en cause est nettement individualisé,
- Les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- Les coûts du projet sont distinctement établis.

Les immobilisations en cours ne seront amorties qu'à l'achèvement du programme et à partir de leur date de mise en service. Les autres dépenses de recherche et de développement, ne répondant pas aux critères annoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participation Lab21, de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues à fin de régularisation du cours de bourse, dans le cadre du contrat de liquidité.

Concernant les titres de participation, la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés au prix de revient des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. La valeur d'inventaire des titres a été déterminée en utilisant les projections de flux de trésorerie (free cash flows) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entité. Au-delà de ces plans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) de la société.

Cette analyse a été complétée par une évaluation fondée sur les multiples observés entre la valeur boursière et le chiffre d'affaire d'un échantillon d'entreprises opérant dans les secteurs du diagnostic médical ou de la santé.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nets des coûts de sortie.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement la valeur du crédit d'impôt recherche qui est enregistré sur l'exercice au cours duquel les dépenses éligibles qui ont généré le crédit d'impôt ont été engagées. Ce crédit d'impôt est comptabilisé à l'actif, dans le poste « Etat – Impôt sur les bénéfices ».

2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés, et en fonction du cours de bourse pour les titres cotés.

2.10. Frais d'émission d'emprunt

Les frais et charges se rapportant à l'emprunt KREOS sont répartis sur la durée de l'emprunt par fractions égales sur 3 ans. Ce montant est présenté à l'actif du bilan au poste « charges à répartir ». L'amortissement pratiqué vient directement en minoration du compte « charges à répartir ».

2.11. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écarts de conversion" actifs et passifs. Les pertes latentes comptabilisées en « Ecarts de conversion – Actif » font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.12. Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.13. Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

2.14. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont étalés de façon linéaire sur une période de 3 ans.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.15. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Echéance des dettes à la clôture » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11.2.

2.16. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.17. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de machines (automates...) auprès de distributeurs ou partenaires industriels ou commercialisées directement auprès des laboratoires ou des centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des machines chez le distributeur ou le client final en cas de ventes directes.

Le chiffre d'affaires « production vendue » correspond à l'activité de distribution de consommables tels que flacons ou bouchons.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

2.19. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt à ce titre.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés, elle en demande le remboursement auprès de l'administration.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

3. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1. Valeur brute des immobilisations

Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur finale
Concessions, brevets et droits assimilés	1 412 722	97 985		1 510 707
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	1 415 772	97 985	0	1 513 757
Installations techniques, matériels et outillages	830 530	281 284	6 320	1 105 494
Installations générales, agencements	31 924			31 924
Matériel de transport	105 402	17 616	49 830	73 188
Matériel de bureau et informatique	29 129	1 223	1 446	28 906
Immobilisations corporelles en cours	427 039		78 700	348 339
TOTAL 2	1 424 025	300 123	136 296	1 587 851
Autres participations	20 073 561	70 525		20 144 086
Autres immobilisations financières	113 243	558 479	250 000	421 723
TOTAL 3	20 186 804	629 004	250 000	20 565 809
TOTAL GENERAL (1+2+3)	23 026 601	1 027 112	386 296	23 667 417

Les éléments qui composent le poste « Installations techniques, matériels et outillages » sont :

- les moules pour flacons : 220 000 €
- les moules pour bouchons : 103 000 €
- les moules pour chambre de décantation : 107 000 €
- le coût du développement des automates et de l'outillage industriel : 511 719 €
- les automates NDF 100/600 : 163 775 €

Les titres de participation sont constitués par les titres de la société de droit anglais Lab21, située à Cambridge, Royaume Uni, soit un montant de 20 144 085 €, frais d'acquisition compris, ainsi que les titres de la société de droit hongkongais Novacyt Asia, située à Hong Kong, soit un montant de 1 HK\$ (soit 0,11 euro).

Les autres immobilisations financières comprennent notamment des dépôts de garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 285 k€.

Par ailleurs, la société a mis en place un contrat de liquidité suite à son introduction en en 2012, dans le cadre duquel 50 000 euros ont été affectés au compte de liquidité sur un montant total autorisé

de 75 000 euros. Au 31 décembre 2015, le contrat de liquidité présente 31 888 titres Novacyt ainsi qu'un solde en numéraire de 97 258,40 euros.

3.2 Etat des amortissements

Ce tableau exclut le montant des dépréciations sur immobilisations en cours.

Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement initial	Augmentation	Diminution / Cession	Amortissement final
Concessions, brevets et droits assimilés	329 062	110 401		439 463
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	332 112	110 401	0	442 513
Installations techniques, matériels et outillages	618 726	71 853	1 700	688 878
Installations générales, agencements	5 692	2 138		7 830
Matériel de transport	45 921	16 992	31 862	31 052
Matériel de bureau et informatique	24 214	3 775	1 387	26 603
TOTAL 2	694 553	94 758	34 949	754 362
TOTAL GENERAL (1+2)	1 026 665	205 159	34 949	1 196 875

4. Stocks

Stocks	31/12/2015	31/12/2014
Flacons et emballages	55 303	39 305
Stainer Slide	2 804	2 804
Automates	272 124	190 175
Plateaux	53 893	22 832
Divers	31 998	17 047
Total	416 122	272 163

5. Etat des provisions

Au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015	Montant début exercice	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					
Pour litiges	96 000		30 000		66 000
Pour pertes de change		61			61
Sous total	96 000	61	30 000	0	66 061
Provisions pour dépréciation					
Sur titres de participation		9 786 000			9 786 000
Sur actions propres	15 968	1 153	15 968	0	1 153
Sur les immobilisations en cours	348 339				348 339
Sous total	364 307	9 787 153	15 968	0	10 135 492
Total	460 307	9 787 214	45 968	0	10 201 553

5.1. Provision pour litiges

Cette provision a été constituée en 2013 et 2014 à hauteur de 96 000 euros, dans le cadre de litiges prud'homaux. La baisse de la provision est liée au règlement intervenu sur l'exercice en lien avec un litige. Ces litiges sont en cours et la provision retenue à la clôture correspond à la meilleure estimation de la Société.

5.2. Dépréciation des titres de participation

A la date de clôture, la société a évalué les titres de participation qu'elle détient dans la société de droit anglais et les a comparés avec leur valeur d'utilité.

Celle-ci a été déterminée sur la base d'une approche multicritères et selon les modalités suivantes :

- mise en œuvre de la méthode des DCF (Discounted Cash Flow) avec les principales hypothèses ainsi décrites :
 - Business Plan à 5 ans,
 - Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 1,5%,
 - Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu sur le marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement, égal à 16%,
- Application de la méthode des multiples boursiers de chiffre d'affaires à parti d'un échantillon d'entreprises comparables.

La mise en œuvre de ces différentes approches a conduit à l'identification d'une perte de valeur de ces titres pour un montant de 9.786 k€.

La perte de valeur ainsi constatée sera comptabilisée au titre de l'exercice.

Sensibilité de la valeur issue de l'application de la méthode des DCF aux hypothèses retenues :

Le tableau ci-dessous fait apparaître les pourcentages de variation de la valeur d'utilité du sous-groupe Lab21 en fonction d'une variation du taux d'actualisation (WACC) et du taux de croissance :

		Taux de croissance		
		1,0%	1,5%	2,0%
WACC	15%	14%	21%	29%
	16%	-6%	100%	6%
	17%	-23%	-18%	-13%

Le tableau ci-dessous fait apparaître les pourcentages de variation de la valeur d'utilité du sous-groupe Lab21 en fonction d'une variation du taux d'actualisation (WACC) et du taux d'EBITDA :

		Ajustement de l'EBITDA		
		0%	-2%	-4%
WACC	15%	21%	16%	11%
	16%	100%	-5%	-9%
	17%	-18%	-22%	-26%

5.3. Dépréciation des immobilisations en cours

L'évolution des négociations pour la commercialisation de la solution d'aide au diagnostic cytologique a conduit à repousser en 2016 l'échéance de commercialisation. Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir la provision pour immobilisations en cours en 2015. Ceci ne remet néanmoins pas en question les perspectives de développement du projet.

6. Etat des échéances des créances

Au 31 décembre 2015

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	421 723	137 083	284 640
De l'actif circulant			
Créances Clients	377 725	377 725	
Avances Fournisseurs	1 401	1 401	
Autres avoirs fournisseurs	42 200	42 200	
Personnel et comptes rattachés	6 504	6 504	
Impôt sur les bénéfices	151 777	151 777	
Taxe sur la valeur ajoutée	144 848	144 848	
Comptes courants Lab21	3 692 408	3 692 408	
Comptes courants NOVACYT ASIE	15 316	15 316	
Autres créances	1 428	1 428	
Charges constatées d'avance	178 667	82 667	96 000
Total	5 033 997	4 653 357	380 640

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent principalement au Crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de PME Européenne de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché est précisée ci-après ainsi que de parts sociales de la Banque Populaire pour 100 €.

	31/12/2015	31/12/2014
Valeur vénale VMP	10 611	10 609
Compte à terme BP	1 153 907	0

8. Compte de régularisation – Actif

8-1 Détail des produits à recevoir

Autres créances	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs : avoirs à recevoir	42 200	0
Intérêts courus sur VMP	3 907	0

8-2 Charges constatées d'avance

	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	178 667	22 891

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

8-3 Frais d'émission des emprunts

	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'émission des emprunts	135 709	0

8-4 Différence de conversion augmentation des dettes

	31/12/2015	31/12/2014
Différence de conversion augmentation des dettes	61	0

9. Capitaux propres

9-1 Variation des capitaux propres sur les exercices 2014 et 2015

	Capital	Prime d'apport, d'émission et de conversion	Report à nouveau	Résultat	Total
31/12/2013	197 456	6 405 342	-3 291 960	-993 322	2 317 516
Affectation du résultat 2013			-993 322	993 322	0
Augmentation de capital du 13/06/2014	168 204	18 678 551			18 846 755
Augmentation de capital du 17/06/2014	2 787	306 592			309 379
Augmentation de capital de décembre 2014	8 583	506 421			515 004
Augmentation de capital de décembre 2014	41 017	2 530 358			2 571 375
Affectation des honoraires concernant l'augmentation de capital		-243 525			-243 525
Résultat au 31/12/2014				-1 765 205	-1 765 205
31/12/2014	418 048	28 183 739	-4 285 283	-1 765 205	22 551 299
Affectation du résultat 2014			-1 765 205	1 765 205	0
Augmentation de capital du 10/04/2015	27 333	2 022 667			2 050 000
Augmentation de capital du 13/04/2015	2 133	157 867			160 000
Augmentation de capital du 20/07/2015	26 634	1 970 866			1 997 500
Augmentation de capital du 26/08/2015	835	49 244			50 079
Augmentation de capital du 06/10/2015	3 145	147 453			150 598
Augmentation de capital du 01/12/2015	1 153	49 189			50 342
Affectation des honoraires concernant l'augmentation de capital		-199 472			-199 472
Résultat au 31/12/2015				-12 755 279	-12 755 279
31/12/2015	479 281	32 381 553	-6 050 488	-12 755 279	14 055 067

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission, d'apport et de conversion des obligations en actions afférentes à ces augmentations.

9-2 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 479 280,87 euros divisé en 7 189 213 actions. Les différentes augmentations de capital intervenues sur 2015 sont présentées au paragraphe sur les événements marquants de l'exercice.

10. Emprunts auprès des établissements de crédits et autres dettes financières

Au 31 décembre 2015	31/12/2014	Souscription	Rembours.	Conversion	31/12/2015
Emprunts bancaires	42 747	17 267	27 993		32 021
Emprunt Oséo	22 500		22 500		0
Emprunt KREOS CAPITAL	0	3 500 000			3 500 000
Emprunt Yorkville		250 000		250 000	
Intérêts courus bancaires	178	528	178		528
Comptes courants associés	62 535		62 500		35
Total	127 960	3 767 795	113 171	250 000	3 532 584

Au 31 décembre 2015, le financement de la société est pour l'essentiel constitué par l'emprunt obligataire souscrit par Kreos Capital IV Ltd pour 3,5 M€ au taux d'intérêt de 12,5%. Cet emprunt obligataire a été émis le 15 juillet 2015 pour une durée de 3 ans, avec un premier remboursement le 1er février 2016.

La société a également mis en place fin juillet 2015 un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 5m€ sur 3 ans, dans le cadre d'un placement privé qui a été souscrit par le fonds YA Global Master SPV Ltd. (ci-dessus Yorkville). Les fonds sont libérés par tranche de 250k€ correspondant à un bon d'émission et donnant lieu à la souscription de 25 OCABSA. La société a exercé 1 bon le 31 juillet 2015. Au 31 décembre 2015, la totalité des 25 OCABSA émises ont été converties.

11. Echéance des dettes à la clôture

11.1. Etat des échéances

Au 31 décembre 2015

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et avances Oséo, intérêts courus	3 532 549	1 199 595	2 332 954	
Comptes courants associés	35	35		
Fournisseurs et comptes rattachés	907 071	907 071		
Personnel	46 715	46 715		
Organismes sociaux	157 638	157 638		
Autres dettes fiscales et sociales	16 753	16 753		
Produits constatés d'avance	6 250	6 250		
Total	4 667 061	2 334 057	2 332 954	0

11.2. Détail de la ventilation des emprunts et dettes financières (en EUR)

Au 31 décembre 2015

	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et avances OSEO :				
Principal	32 549	16 491	16 058	
Intérêts	3 775	1 502	2 273	
Emprunt KREOS				
Nominal	3 500 000	1 183 105	2 316 895	
Intérêts	553 893	305 052	248 841	
Comptes courants associés				
Nominal	35	35		
Intérêts				
Total	3 532 584	1 506 184	2 584 068	
Nominal	3 532 584	1 199 630	2 332 954	
Intérêts	557 668	306 554	251 114	

Les contrats d'emprunts souscrits par la société ne prévoient pas de clause de covenants.

12. Compte de régularisation – Passif

Détail des charges à payer :

Détail des charges à payer	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts	528	178
Intérêts courus sur comptes courants associés	0	0
Total	528	178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	178 558	473 727
Total	178 558	473 727
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	40 780	20 180
Charges sociales sur congés payés	16 600	8 270
Etat - autres charges à payer	16 710	11 421
Total	74 090	39 871
Total général	253 176	513 776

13. Impôt sur les bénéficiaires

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont les produits relatifs au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). En 2015, il s'élève à 148 K€.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 12 227 k€ au 31 décembre 2015. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

14. Relations avec les parties liées

Les rémunérations versées aux parties liées de NOVACYT au cours des exercices 2015 concernent les principaux dirigeants de la Société.

14-1 Charges de l'exercice (en euros) :

	2015	2014
Rémunérations brutes des dirigeants	177 640	228 452
Intérêts versés à Maclip	2 615	8 125
Honoraires versés à Strategiqua	0	1 134
Intérêts sur comptes courants	0	87 525
Total	180 255	325 236

Les parties liées au groupe NOVACYT sont :

- les dirigeants dont les rémunérations sont présentées ci-dessus,
- et la société MACLIP détenue par Monsieur Eric Peltier, Chief Innovation Officer de Novacyt. Novacyt avait acquis en 2012 auprès de la société Maclip, 6 brevets pour un prix global de 360.000 €. Le solde de la dette a été réglée en 2015, y compris le versement de 2,6 k€ d'intérêts.

14-2 Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre 2015 (en euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations des dirigeants	0	0
Fournisseur Maclip	0	188 685
Comptes courants	35	62 535
Total	35	251 220

15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation tient compte de la division de la valeur nominale des actions de la société par 15 décidée par l'assemblée générale du 28 juin 2012, pour toutes les périodes présentées.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de l'exercice	(12 755 279)	(1 765 205)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 787 760	4 442 372
Résultat de base par actions (€ / action)	(1,88)	(0,40)

La société ne calcule pas de résultat dilué en présence de pertes. Il n'existe pas d'instruments potentiellement dilutifs à la clôture de l'exercice.

16. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 9 personnes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

17. Ventilation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Union Européenne	Autres pays	Total
Machines	3 160	66 153	103 960	173 273
Consommables	499 984	449 117	65 495	1 014 596
Divers	39 221	9 263	2 600	51 084
TOTAL	542 365	524 533	172 055	1 238 953

18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé comme suit :

- Les produits exceptionnels comprennent le prix de vente de matériels de transport pour un total de 27 414 €, de matériel de bureau pour 300 €, d'un automate immobilisé pour 12 000 € et la reprise de provision pour litige prud'homale de 30 000 € ;
- Les charges exceptionnelles incluent 22 648 € correspondant à la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

19. Gestion et évaluation des risques financiers

Novacyt peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, NOVACYT met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de NOVACYT est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. NOVACYT n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

▪ **Risque de liquidité :**

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;

- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

▪ **Risque de taux d'intérêt :**

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme.

La société a contracté pour le financement de son activité principalement des emprunts obligataires. Celui souscrit par Kreos Capital IV Ldt porte intérêt à taux fixe. Néanmoins, les intérêts dus au titre de la dernière échéance à régler en juillet 2018 pourraient être majorés d'une somme allant de 0 à 500.000 € en fonction du cours de l'action Novacyt à cette date.

▪ **Risque de crédit :**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

▪ **Risque clients :**

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines. A l'exception d'un risque peu significatif apparu en 2012 sur un client et provisionné à hauteur du risque estimé de non-recouvrement, , Novacyt n'a jamais eu de créances douteuses depuis sa création.

▪ **Risques liés aux variations de taux de change**

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été

largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%. SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés et pourront continuer à l'être dans le futur. La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

Par ailleurs, l'exposition de la société au risque de change par l'intermédiaire des nouvelles structures à Hong-Kong et en Chine est peu significative au 31 décembre 2015.

20. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du cabinet Deloitte pour l'exercice 2015 s'élèvent à un total de 130 000 € HT.

21. Engagements donnés

21.1. Indemnité de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Le régime à prestations définies de la Société concerne les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et de la convention collective en vigueur, la Société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans la Société.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élèverait à 40 k€ au 31 décembre 2015.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de cette provision sont les suivantes :

▪ Age de départ à la retraite – cadres :	64 ans
▪ Age de départ à la retraite – non cadres :	64 ans
▪ Evolution des salaires :	3,00 %
▪ Taux de charges sociales :	42.56 %
▪ Taux d'actualisation :	3,20 %

21.2. Garanties accordées dans le cadre de l'emprunt Kreos

Au titre du contrat d'emprunt obligataire souscrit par Kreos Capital IV Ltd, et en garantie du parfait remboursement de cet emprunt, le Groupe a consenti à Kreos Capital IV Ltd les garanties suivantes :

- Nantissement du fonds de commerce ;
- Nantissement de premier rang sur les créances ;
- Gage sans dépossession des stocks ;
- Nantissement de premier rang et sans recours des comptes bancaires.

22. Evènements postérieurs à la clôture

Le 22 février 2016, lors de l'Assemblée Générale de Novacyt, les actionnaires ont unanimement approuvé l'acquisition de la société Primer Design, société exerçant dans le domaine des produits de diagnostic moléculaire non clinique.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture.